



Communiqué de presse

Paris, le 21 mars 2024

Montant alloué au contrat de liquidité porté à 5 millions d'euros

Verallia (Euronext Paris : VRLA) a signé ce jour un avenant au contrat de liquidité conclu avec Rothschild Martin Maurel le 20 décembre 2019 et entré en vigueur le 6 janvier 2020, conformément aux dispositions du règlement (UE) No 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-209-2 et suivants du Code de commerce, de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 (la « **Décision de l'AMF** ») et des dispositions qui y sont visées.

Dans le cadre de cet avenant, la somme allouée au compte de liquidité a été portée de 3 400 000 euros (trois millions quatre cent mille euros) à 5 000 000 euros (cinq millions d'euros).

L'exécution du contrat de liquidité peut être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision de l'AMF. Elle peut également être suspendue à la demande de Verallia pour des raisons techniques, telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une Assemblée Générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant détachement du coupon, pour une période définie par Verallia.

Le contrat de liquidité peut être résilié à tout moment par Verallia ou avec un préavis par Rothschild Martin Maurel dans les conditions prévues au contrat.

À propos de Verallia

Chez Verallia, notre raison d'être est de réimaginer le verre pour construire un avenir durable. Nous voulons redéfinir la façon dont le verre est produit, réutilisé et recyclé, pour en faire le matériau d'emballage le plus durable au monde. Nous faisons cause commune avec nos clients, nos fournisseurs et d'autres partenaires tout au long de notre chaîne de valeur pour développer de nouvelles solutions saines et durables pour tous.

Avec plus de 10 000 collaborateurs et 34 usines verrières dans 12 pays, nous sommes le leader européen et le troisième producteur mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires et offrons des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement à plus de 10 000 entreprises dans le monde.

Verallia produit plus de 16 milliards de bouteilles et pots en verre et a réalisé 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023. Verallia est coté sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (Ticker : VRLA – ISIN : FR0013447729) et figure dans les indices suivants : CAC SBT 1.5°, STOXX600, SBF 120, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable.

Contacts presse Verallia

Annabel Fuder & Anne Mauvieux
verallia@wellcom.fr | +33 (0)1 46 34 60 60

Contact relations investisseurs Verallia

David Placet | david.placet@verallia.com